



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE AUDY,
DEPUTE EUROPEEN (PPE-DE), CONSEILLER MUNICIPAL DE MEYMAC**

Jean-Pierre Audy, député européen (PPE-DE), s'interroge sur la faiblesse des moyens de la banque européenne d'investissement (BEI) liée à la libération du capital par les Etats membres de l'union, par ailleurs actionnaires de la BEI.

A l'occasion du débat devant le parlement européen, le 15 février dernier à Strasbourg, au sujet du rapport annuel de la banque européenne d'investissement (BEI), Jean-Pierre Audy a salué la volonté du rapporteur d'amplifier le rôle de la BEI au service d'un meilleur fonctionnement du marché intérieur et d'une influence extérieure de l'Union plus importante.

Toutefois, il a regretté que les aspects financiers soient si peu évoqués dans ce rapport, notamment les raisons pour lesquelles les Etats membres ne libèrent pas leur participation au capital de la BEI à hauteur de 155 milliards d'euros, et a déclaré : « *Cette situation entraîne un manque évident de capitaux propres et, donc, de moyens d'actions.* »

Par ailleurs, il a précisé, que si la BEI est excellemment bien notée sur le marché financier international, elle le doit uniquement au fait que ses actionnaires sont les 27 Etats membres de l'union européenne et qu'elle bénéficie de la garantie communautaire du budget de l'union sur un nombre très significatif de ses engagements.

Sur ce dernier point, Jean-Pierre Audy a déclaré : « *Je ne m'explique pas pourquoi cette garantie communautaire n'est toujours pas rémunérée.* », précision faite en liaison avec le souci de transparence affiché par la BEI et salué dans le rapport parlementaire annuel. A ce titre, monsieur Audy a déclaré qu'il serait intéressant d'examiner l'application volontaire à la BEI du ratio de solvabilité (Bâle II), la méthodologie appliquée et les agrégats constitutifs de ce ratio.

Contact presse :

Philippe Gout
Assistant parlementaire
06 88 37 94 14